

À TRANSMETTRE À :

MME LA PRÉSIDENTE, HÔTEL DE RENNES MÉTROPOLE

4 AVENUE HENRI FRÉVILLE CS 93111
35031 RENNES CEDEX

GESTIONNAIRE : DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

ADRESSE BUREAU :

73 RUE DUPONT DES LOGES – RENNES

TÉLÉPHONE : 02 23 62 24 10

EMAIL : da-instruction@rennesmetropole.frDEMANDE D'AUTORISATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF : TOILETTES SECHES

DEMANDE FORMULEE PAR LE PROPRIETAIRE

Vous êtes un particulier

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI, ...) :

Représentant : NOM : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal : Commune :

Téléphone : @ mail

REFERENCE DU PROJET

Adresse complète :

Code Postal : Commune :

Références cadastrales :

Demande d'autorisation d'urbanisme (n°PC ou n°DP) :

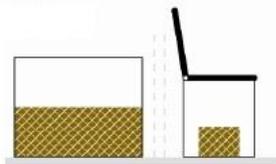
CARACTERISTIQUES DU PROJET

Type de bâtiment : Habitation individuelle Autre bâtiment (préciser) : Occupation permanente Occupation temporaire (événementiel, etc.)Production d'eaux ménagères (lave main, etc.) : Oui NonNature des Toilettes Sèches : Individuelle Collective sur propriété privée Collective sur domaine public

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF DE TOILETTES SECHES

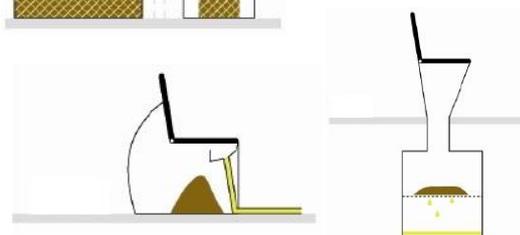
TOILETTES UNITAIRES

Mélange des urines et fèces avec ajout de matière (sciure, copeaux...)



TOILETTES A SEPARATION

Séparation à la source ou gravitaire des urines et fèces



Marque et modèle du dispositif (si modèle du commerce) :

Volume de stockage de la cuve de récupération :

Modalités de gestion des matières produites :

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE D'AUTORISATION

- Plan de localisation de l'installation,
- Notice technique de l'installation,
- Descriptif des modalités de gestion des matières produites issues du dispositif,

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;

Le propriétaire est responsable de la conception et de l'implantation de son installation. Le propriétaire doit s'assurer qu'elle ne génère aucune nuisance pour le voisinage, ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles ou souterraines.

Fait à

Le

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le formulaire de contact "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à : Monsieur le Président de Rennes Métropole - A l'attention du Délégué à la protection des données - 4 avenue Henri Fréville - CS93111 - 35031 Rennes Cedex